



Conseil municipal du 27 novembre 2020

DETR :

Le Conseil Municipal donne son accord pour proposer deux projets à la DETR

→ Remplacement du véhicule de déneigement (Unimog) qui a 30 ans par un nouvel engin avec l'équipement nécessaire (subvention DETR 25% plafonnée à 50 000€).

→ Réfection de la Conduite d'eau route de Fay avec aménagement cheminement piétonnier jusqu'au chemin de la Chalayouse (subvention DETR 30%).

Présentation du règlement intérieur du conseil municipal : Il est adopté à l'unanimité par le conseil.

Rapport de la CLECT :

Suite à la prise de compétence «lecture publique» par la Communauté de Communes du haut-Lignon, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT par rapport aux charges transférées.

Transfert de la compétence PLU :

Le PLU détermine les zones naturelles, constructibles pour l'habitat, pour l'industrie...etc Pour l'instant chaque commune a son PLU. La Commune souhaite en garder la maîtrise et vote à l'unanimité contre le transfert de compétence.

Demande d'admission en non-valeur :

Deux créances à l'encontre de tiers pour lesquels la trésorerie ne peut recouvrer les sommes. Au chapitre assainissement : 68,28 € et Eau : 313,10 € (personne décédée)

A la suite deux **décisions modificatives** au budget doivent être prises:

Assainissement : 68,28 € sur autres charges de gestion courante en dépense.

Eau : 313,10 € sur reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte en dépense. Adopté à l'unanimité.

Implantation d'un pylône téléphonie mobile:

Dans le cadre du dispositif de couverture ciblée piloté par la préfecture et le département pour améliorer les débits Internet sur des zones blanches, il est prévu l'installation d'un pylône de retransmission sur un bien de section du Bouchat (parcelle A 969) . D'autres secteurs ne bénéficiant pas encore d'une bonne couverture (villages de Mazalibrand et Mazelgirard) devraient être traités dans un second temps. Approuvé à l'unanimité.

Communalisation de la parcelle AE280 :

Une partie de parcelle de bien de section (150m²) située le long de la route de Fay fait l'objet d'une occupation privée depuis plus de 40 ans. Le Conseil municipal décide de

régulariser la situation, la parcelle sera communalisée puis vendue, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Travaux enfouissement électricité, téléphone à Saint Voy :

Dans le cadre des travaux d'adduction d'eau à Saint Voy, il est paru opportun d'enfouir dans le même temps les réseaux secs (Télécom et électricité). Le Conseil délibère pour accepter la participation du syndicat d'énergie à hauteur de 45 % du montant des travaux.

Demande de subvention APE :

Demande d'une subvention de fonctionnement de 800 € ainsi qu'une subvention de 700 € à titre exceptionnel, compte tenu du manque à gagner occasionné par l'annulation de certaines manifestations mais aussi pour faire face au surcoût d'une classe nature qui comptera plus d'élèves que prévu cette année scolaire. Accord à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Achat terrain école :

La mairie a contacté l'agence Immobilière qui gère la vente du terrain situé contre l'école et a fait une demande pour l'acquisition d'une bande de 8 mètres de large le long du mur est de la cour de récréation. Accord du Conseil sur le principe.

Culture :

Pascal Riou informe le conseil qu'un contact a été pris avec le TNP (Théâtre National Populaire) de Villeurbanne pour une résidence au Calibert étalée sur plusieurs semaines. Le TNP propose une adaptation de « Que la joie demeure » de Giono et souhaite travailler en partenariat avec la population locale (écoles, centre de loisirs, Ehpad ...).